



PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt Occitanie
Service régional de l'agriculture et de l'agro-alimentaire
N° interne : AGRI-R76-247

Arrêté portant reconnaissance de UPARO en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;

Vu le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;

Vu le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;

Vu l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2018 en région Occitanie le 28 février 2018;

Vu l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie du 06 août 2018 ;

Vu l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 27 août 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 01 octobre 2018 portant délégation de signature en matière de compétence administrative générale et d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes des budgets opérationnels de programme du ministère en charge de l'agriculture à M. Pascal AUGIER directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par UPARO en date du 11 mai 2018;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, UPARO, dont le siège social est situé 19, avenue de Grande Bretagne – 66000 Perpignan, est

reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental défini en annexe jointe au titre du projet : Initiative bio Amandes.

Article 2 - Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31/12/2023. Pendant cette période, l'UPARO porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 23 octobre 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Pascal AUGIER

ANNEXE à l'arrêté portant reconnaissance de UPARO en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) :

N° du dossier GIEE : 18-09

Raison sociale personne morale : **UPARO**

Intitulé du projet : Initiative bio amandes ;

Territoire du projet : Région Occitanie, Aude et Pyrénées Orientale principalement

Date de début du projet GIEE : 11/05/2018

Date de fin du projet GIEE : 31/12/2023

Exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE :

Dénomination sociale (personne morale) Nom (exploitant individuel)	Prénom (exploitant individuel)	Code postal	Commune
PONS	Philippe	11610	PENNAUTIER
GAEC Les Balances	François et Evelyne	11270	GENERVILLE
BARBE	Lionel	11200	MONTSERET
JOSSERAND	Frédérique et Denis	11200	TOUROUZELLE
BERTHOMIEU	Marc	11200	ORNAISONS
BRAJEUX-GELI	Chantal	11400	PEYRENS
SCEA CHOCLAZEUR		11400	PUGINIER
HENNEBERT	Florence	34560	MONTBAZIN
GAEC Catharium		11250	VILLEBAZY
AZAM	Olivier	34210	OLONZAC
DE BESOMBES	Damien	66600	SALSES LE CHATEAU
BUSUTILL	Cédric	66200	ALENYA
EARL L'HIRONDELLE	Claude CRIBEILLET	66740	LAROQUES DES ALBERES
DESAUNAY	Sylvie	66670	BAGES
EARL LA PEDRE RODONE	Cyril DUVAL	66600	SALSES LE CHATEAU
HERQUEL	Alain	66140	CANET EN ROUSSILLON
EARL MANJOLET	Daniel MARTY	66130	CORBERE
CHATEAU D EN TRILLES	Jean PARAYRE	66240	SAINT ESTEVE
EARL DES PYRENEES	Jean REIG	66130	BOULETERNERE
RUIZ	Christian	66200	ELNE
L OLIVERAIE	Benoît NOETINGER	66180	VILLENEUVE DE LA RAHO
ROQUES	Monique	66300	TRESSERE
GRIEU	Olivier	66130	MONTALBA LE CHATEAU
MORIN	Eric	82700	BOURRET
DE DAPPER	Nicolas	66170	SAINT FELIU D'AVALL
PARRA	Olivier	66350	TOULOUGES

